Le Grand — T

Théâtre
de Loire—Atlantique

Délibération 2022-07

EPCC Le Grand T- théâtre de Loire-Atlantique

Approbation de la mise à jour de la grille tarifaire

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Pays de la Loire portant création de l'EPCC Le Grand T - théâtre de Loire-Atlantique en date du 14 octobre 2013,

Vu l'article 17 des statuts de l'établissement,

Vu la délibération 2014-10 approuvant les règles et critères pour la détermination des tarifs

Vu les éléments présentés en séance par la directrice expliquant la nécessité de proposer une partie des représentations dans les théâtres partenaires de l'agglomération pour la saison 2022/2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Approuve, en sus de la grille tarifaire 2021/2022 reconduite, l'utilisation des tarifs pratiqués par les salles partenaires de l'agglomération dans le cadre des coréalisations de spectacle

Délègue à Mme Catherine Blondeau, directrice la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire pour la saison 2022/23

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération

Fait à Nantes, le 10 mai 2022

La Présidente de l'EPCC Le Grand T-théâtre de Loire Atlantique

Dominique Poirout

Transmis, le

Affiché, le

Préfecture de la Loire-Atlantique
ARRIVÉ le
11 MAI 2022
SGCD - Courrier